

Projet UniLassale d'une École Véto Privée ou la volonté d'un passage en force « quoi qu'il en coûte »...

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Vendredi 10 février, une large intersyndicale (CGT Agri, Confédération Paysanne, FCPE, Fgta-FO, Fnaf-CGT, FO Agriculture, FO MFR, Sea-UNSA, Sgen-CFDT, Snetap-FSU, SUD Rural Territoires) a décidé de boycotter le CNEA

Vendredi 10 février, une large intersyndicale (CGT Agri, Confédération Paysanne, FCPE, Fgta-FO, Fnaf-CGT, FO Agriculture, FO MFR, Sea-UNSA, Sgen-CFDT, Snetap-FSU, SUD Rural Territoires) a décidé de boycotter le CNEA (Conseil National de l'Enseignement Agricole),

Réuni à titre exceptionnel et toute affaire cessante, afin que le ministère puisse apposer le dernier visa nécessaire avant de prendre un arrêté gouvernemental actant à titre dérogatoire l'ouverture sur la plate-forme Parcoursup d'une formation vétérinaire privée à UniLaSalle. Par suite, faute de quorum, la séance n'a pas pu se tenir et a été reportée au 25 février prochain. **A ce stade, la volonté de passer en force demeure donc, faisant fi des nombreuses déficiences du projet présenté... un projet de surcroît insincère !**

Des mensonges inquiétants

- pour n'en citer qu'un et non des moindres, il n'y a aucune discussion engagée entre UniLaSalle et le CIRALE, donc l'ENV d'Alfort, contrairement à ce qui est prétendu manifestement à dessein dans le dossier présenté.

Un projet concurrent des ENV et qui pourrait les affaiblir

- dans le cadre d'un modèle d'enseignement semi-distribué, sur les trois structures contactées par la clinique des ruminants, deux travaillent déjà avec VetAgro Sup (VAS), ce qui entraîne un très fort risque de perte de ces deux partenaires pour cette dernière. Or, le fait que la directrice des études d'UniLaSalle vienne précisément de l'ENV de Lyon n'est sans doute pas étranger à ce "pillage" en cours des partenaires de cet établissement public, ce qui est discordant avec leurs engagements de ne pas débaucher des personnels des ENV !

De la réalité des investissements et de la solidité financière en question

- il est indiqué que le CHEV (Centre Hospitalier de l'École Vétérinaire), service interne ou structure autonome, va dégager des résultats qui seront répartis entre bourses étudiantes, intéressement pour les salariés et réinvestissements dans la structure. Et pourtant... il convient quand même de rappeler qu'il n'y a pas de CHV universitaires qui dégagent des bénéfices en Europe. En outre, comment est-il possible d'écrire que le CHEV pourrait être une structure interne à UniLaSalle alors que dans le dossier, il est indiqué qu'il se fera en association avec des cliniques vétérinaires ? De ce fait UniLaSalle ne respecte pas le Code Rural qui précise qu'une école vétérinaire privée doit comporter un CHV. Pour ces raisons, ce montage se révèle irréaliste.
- l'école est par ailleurs censée compter sur le soutien des collectivités locales mobilisées à hauteur de 24 M€ sur les 31 que nécessite le projet. Pourtant rien n'est encore confirmé dans le dossier alors que les investissements devront s'engager, sans plus de délai, à moins de 7 mois de la rentrée. Simple effet d'annonce, de communication... et alors qu'à cette heure rien n'est construit et équipé (salle de dissection, salles d'autopsies, CHEV, etc). Que se passera-t-il si cela ne fonctionne pas, que fera-t-on des étudiant.e.s qui entreraient dès septembre ?

Un projet qui n'est pas soutenu par la profession

- la commission consultative pour l'ouverture du 'VEE' (Veterinary Education Establishment) d'UniLaSalle s'est réunie le jeudi 9 février. Les représentants des syndicats et des organisations professionnelles vétérinaires (AFVAC, AVEF, SNGTV, FSVF, SNVEL) ont tous été défavorables au projet actuel considérant qu'il n'est pas acceptable en l'état !

Des frais de scolarité prohibitifs

- pour finir et ce n'est pas le point le plus anodin, les frais de scolarité pour les étudiants s'élèvent à 15 500 euros par an (soit pour les 6 années d'études 91 500 euros à concentrer)

Ils sont ainsi plus élevés que ceux pratiqués par les écoles privées de commerce (en moyenne 12 500 euros par an et seulement pour 3 années d'études). Et pour les étudiant.e.s étrangers, là, UniLaSalle porte les frais de scolarité à pas moins de 140 000 euros pour l'ensemble du cursus. Ces façons de procéder correspondent aux méthodes commerciales de certaines écoles privées européennes, UniLaSalle proposant ici le cursus vétérinaire le plus cher de l'UE. Ces pratiques risquent fortement de voir l'effectif d'étudiant.e.s formés pour la France très réduit, à moins de 120. Ainsi, là encore, à l'aune du projet réel d'UniLaSalle, on va se retrouver à rebours de l'objectif premier affiché, pour ne pas dire "sur-vendu", par le ministère et l'actuelle majorité, à savoir être en capacité d'installer davantage de vétérinaires en milieu rural.



Ainsi, au regard du dossier présenté par UniLaSalle, qui n'est en l'état ni sérieux, ni acceptable à l'Intersyndicale (CGT Agri, Confédération Paysanne, FCPE, Fgta-FO, Fnaf-CGT, FO Agriculture, FO MFR, Sea-UNSA, Sgen-CFDT, Snetap-FSU, SUD Rural Territoires) demande au Ministre de l'Agriculture de suspendre sine die le projet

d'ouverture de cette formation vétérinaire privée, prévue à titre dérogatoire, pour la rentrée 2022, et que la séance de report de ce CNEA exceptionnel, qui n'a plus d'objet, soit déprogrammée en conséquence.

Paris, le 14 février 2022